



Communiqué de la FSU 59/62 :

Rentrée 2022 : pas de sortie de crise pour le Nord/Pas-de-Calais

Alors que la pandémie est loin d'être terminée, alors que les conditions d'enseignement se sont encore dégradées, que les personnels tiennent le service public d'éducation à bout de bras, que les moyens sont absolument nécessaires pour raccrocher de nombreux élèves et les faire réussir, la suppression pour la 5^e année consécutive d'emplois dans l'Éducation témoigne des véritables priorités gouvernementales.

L'académie détient une nouvelle fois un triste record avec l'équivalent de **89 emplois qui seront supprimés dans le second degré pour la rentrée 2022**, devant Créteil et Rennes. Les entourloupes ministérielles via les heures supplémentaires et l'enseignement à temps complet des stagiaires ne dupent personne. Les réformes du lycée et du lycée professionnel, avec la baisse de l'offre de formation et des heures d'enseignement accordées aux élèves, continueront de permettre des suppressions de postes et la dégradation des conditions d'enseignement. Au mépris de l'avenir des élèves alors même qu'après 2 ans de crise sanitaire, les inégalités se sont creusées et que le nombre de jeunes en détresse psychologique a explosé. Depuis 2018, ce sont 811 emplois qui ont été perdus dans les collèges, les lycées généraux, technologiques et professionnels, dans une académie où un élève sur 3 relève de l'éducation prioritaire et alors que la Loi Blanquer de 2019 a créé des établissements pour l'élite... La création de 18 emplois de CPE ne doit pas faire illusion : l'immense majorité des établissements, éprouvés par la crise sanitaire, ne bénéficiera pas de ces moyens qui permettent simplement au ministre de communiquer cyniquement sur une expérimentation dite de "mixité sociale".

Pour les écoles, alors que le Ministère martèle à l'envi sa priorité au 1er degré, l'académie, malgré sa situation économique et sociale dramatique, n'obtient que 20 maigres emplois. De fait, une partie de ces postes sera utilisée pour les décharges de directeurs-trices et les moyens restants ne suffiront pas à mettre en place les dédoublements promis, notamment en grande section en Education Prioritaire, ni l'allègement des effectifs dans tous les niveaux, mesure indispensable à la réussite des élèves. Bien au contraire, cela augure de fermetures de classes et d'augmentation des effectifs sur d'autres niveaux. De plus, la situation du remplacement, très insuffisante en temps normal et dramatique en cette période crise sanitaire, ne pourra pas non plus être améliorée.

Pour les personnels administratifs, le ministère s'acharne sur une académie saignée depuis plusieurs années. Ce sont 7 postes dans les services qui sont rayés et qui s'ajoutent aux 155 suppressions depuis 2013. Autant d'atteintes à la qualité du service public. Autant de conditions de travail encore dégradées.

Pour les personnels infirmiers et assistants sociaux, 3 postes annoncés fièrement par le Ministère (3 sur 5 ans donc) alors que les besoins sont criants : explosion du mal être chez les élèves, explosion de la pauvreté, une multiplication des missions liées notamment à la crise sanitaire, les collègues en épuisement professionnel non remplacés, les temps partiels non compensés... Et ce n'est pas l'adoption de l'article 41A de la loi 3DS ce jeudi 16 décembre et la décentralisation des personnels infirmiers qui en découle qui va améliorer l'écoute, l'accueil et le soin aux élèves...!

Pour la FSU, le satisfecit ministériel et les manipulations techniques sont inacceptables et ne dissimulent pas des choix gouvernementaux qui ciblent personnels et élèves leur imposant des conditions de travail et d'enseignement indignes d'un pays riche, qui plus est alors que la crise frappe des dizaines de milliers de familles dans le Nord/Pas-de-Calais. C'est près de 6000 créations dont nous avons besoin pour améliorer les conditions d'enseignement et donner des perspectives aux enfants et aux jeunes de l'académie. La FSU et ses syndicats continueront de défendre le service public d'éducation et l'exigence de moyens et de choix politiques d'un autre niveau.

Le 16 décembre 2021